

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1912)

Heft: 2

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souvent le cas — mais afin de développer leur personnalité, afin de se consacrer d'une façon désintéressée au service de tous, afin de travailler à la formation d'une génération nouvelle forte et capable. Si les femmes réclament plus de droits, c'est qu'elles ont reconnu la puissance libératrice de la libre disposition de soi-même, la valeur éducative du sentiment de la responsabilité, l'accroissement de force et d'énergie que produit l'action, et qu'elles espèrent, à l'aide de ces facteurs nouveaux, accomplir mieux leurs devoirs. Dans notre époque, où l'exploitation rationnelle, l'utilisation de toutes les forces ont été érigées en principe, n'est-il pas temps d'amener à leur complet développement les puissances qui dorment encore chez une moitié de l'humanité, et de porter ainsi à son plus haut degré la force productive du tout ? Le féminisme n'est-il pas dans la bonne voie lorsqu'il aspire à créer un type nouveau de femme, pleinement en harmonie avec les besoins de notre époque, et capable de satisfaire même ceux qui n'attendent de lui à cette heure que la ruine de la famille et de l'Etat ?

Si, après cet aperçu sur la question féministe en général, nous nous tournons vers notre Alliance nationale, il sera, à peine besoin de dire qu'elle est, en Suisse, la représentante en quelque sorte officielle des aspirations que je viens de décrire, et qu'elle cherche à grouper autour de son drapeau toutes les femmes désireuses de travailler à l'amélioration du sort de leur sexe, qu'il s'agisse de conditions économiques, de position morale, ou de situation légale. L'idée qui est à la base de l'Alliance est celle-ci : que des associations féminines de tout genre, poursuivant, chacune dans sa sphère d'action et d'une façon entièrement autonome, des buts pratiques très différents se groupent cependant autour d'un point commun, — tels les membres d'une grande famille, qui, suivant dans la vie des carrières souvent fort diverses, sont animés du même esprit. La variété dans la composition de l'Alliance — nous comptons dans nos rangs des sociétés antialcooliques, suffragistes, philanthropiques, des groupements professionnels : institutrices, employées de bureau, sages-femmes, ouvrières, des associations protestantes et catholiques, socialistes et conservatrices, citadines et campagnardes, et cela dans les régions les plus diverses de notre pays — cette variété, dis-je, distingue notre Alliance de toutes les autres associations féminines de la Suisse, et en fait une sorte de parlement féminin, où les femmes ont l'occasion de débattre leurs intérêts et de faire connaître leurs idées dans un cercle étendu. Le contact d'éléments si différents élargit l'horizon, habite à distinguer l'essentiel de ce qui n'est que l'accessoire, enseigne à ne pas envisager les questions par un seul côté, exerce à l'objectivité — toutes choses qui nous manquent trop encore, à nous femmes, et cela simplement faute d'exercice. Si l'Alliance nationale envisage comme l'une de ses tâches principales celle de familiariser les femmes avec les nouvelles lois (cela au moyen de brochures populaires et faciles à comprendre), elle considère comme plus important encore d'étudier les lois en préparation, afin de sauvegarder les droits des femmes chaque fois que cela est nécessaire, tant en envoyant des pétitions aux autorités, qu'en influençant l'opinion publique. L'action de l'Alliance ne peut s'exercer, il est vrai, que sur le terrain fédéral, sa composition même excluant la possibilité d'une intervention dans le domaine cantonal ; de même ne sont discutées à ses assemblées que des questions d'une portée générale, intéressant plus ou moins l'ensemble de la population. Cette circonstance explique pourquoi l'Alliance ne peut accomplir un travail pratique que dans des cas assez rares, et pourquoi elle ne peut montrer, à ceux qui l'accusent de

se contenter de vagues aspirations et de théories abstraites, des résultats tangibles de son activité. Elle n'a pas fondé d'institutions, ne peut présenter encore aucune statistique, à peine quelques brochures et quelques publications de circonstance. Mais n'est-ce rien que d'avoir répandu des idées comme des semences dont la moisson lèvera en son temps ? Toutes les actions sont nées d'idées ; et nous croyons avoir fait œuvre utile en aidant à l'éclosion d'une conception nouvelle de la solidarité et de la justice.

(A suivre.)

E. RUDOLPH.

De-ci, De-là...

Les Unions de Femmes de la Suisse romande savent-elles toutes qu'elles ont une aïeule de l'autre côté de l'Atlantique ? C'est, en effet, sur les mêmes bases que l'Union des Femmes de Boston, et en bonne partie grâce à l'influence de la fondatrice de cette dernière, Dr H. Clisby, que fut fondée, voici vingt et un ans, l'Union des Femmes de Genève. L'Union des Femmes de Lausanne suivit de près ; puis vinrent les différentes Unions vaudoises. Aussi lira-t-on avec intérêt ces quelques détails sur une initiative heureuse prise par l'Union des Femmes de Boston :

C'est au Bureau de placement de l'Union que peut être attribué le fait que les collèges de femmes ne forment plus uniquement que des institutrices. Organisé, il y a deux ans seulement, ce Bureau a déjà été imité dans d'autres villes, et a amené une véritable révolution dans les idées courantes sur les carrières ouvertes aux graduées des collèges. La présidente de l'Union a eu, en effet, l'intelligence de découvrir que, puisqu'on naît éducateur et qu'on ne le devient pas, les collèges pouvaient faire mieux que pousser de force toutes leurs élèves diplômées dans la carrière de l'enseignement, tandis que, sur tant d'autres champs de travail, on réclame en vain des aides bien préparées. C'est ainsi que la secrétaire actuelle de l'Union est une graduée de Radcliffe, particulièrement qualifiée pour ce genre de travail. La secrétaire des finances sort aussi d'un collège, et a obtenu de hauts grades universitaires en mathématiques. Cette organisation paye de la sorte près de 250 femmes, chaque section étant dirigée par une personne compétente, de grande capacité intellectuelle. L'Union a exposé le fonctionnement de ce système dans un livre : « *Vocations pour Femmes cultivées* », qui indique tous les champs de travail, en dehors de l'enseignement, où des universitaires peuvent réussir.

* * *

La Ligue sociale d'Acheteurs de Genève nous prie de reproduire l'appel suivant, ce que nous faisons avec grand plaisir, en ce mois de décembre, si chargé de courses et de préoccupations pour bon nombre de nos lectrices *acheteuses*, mais plus lourd encore de fatigues et de surcroît de travail pour nos lectrices *vendeuses* et *employées* :

« N'attendons pas, pour faire nos emplettes de cadeaux pour Noël et pour le jour de l'An, la veille de ces fêtes, les derniers jours de l'année. Dès maintenant, nous serons obligamment servis par des employés non surmenés, et nous nous éviterons les désagréments de la bousculade et des comptoirs encombrés. »

« Demandons à temps les livres à examiner chez nous afin de ne pas en priver le libraire pour la vente au magasin. »

« Facilitons le travail des pâtissiers, confiseurs, fleuristes, en donnant nos commandes à l'avance. »

« A Paris, à Lyon, comme à Dijon, Anvers, Berne, Zurich, etc., les négociants ont si bien reconnu les avantages de cette répartition des emplettes sur une plus longue période, qu'ils encouragent eux-mêmes leur clientèle par des affiches, des écrits, et par la presse, à bien vouloir commencer ses achats dès les premiers jours de décembre. »

* * *

Un grand progrès.

Les Chambres françaises ont, par un vote récent, effacé du Code civil une disposition, qui ne date nullement de l'ancien droit coutumier, et qui ne remonte qu'aux temps de la Révolution et de Napoléon : l'interdiction pure et simple de la recherche de la paternité. Il a fallu de longues années d'efforts continus pour arriver à l'abrogation de cet article honteux, dont le texte offrait un abri sûr à la lâcheté

et à l'egoïsme — nous ne dirons pas *masculins*, comme le correspondant du *Journal de Genève*, auquel nous empruntons ces détails, mais ayant foi plus que lui en la moralité de son sexe, de certains êtres masculins. Malheureusement, une disposition, inspirée par la peur exagérée du chantage restreint la portée de ce grand progrès moral, d'abord en édictant des peines draconiennes contre tout demandeur — ou demanderesse! — de mauvaise foi, ensuite en faisant relever ce délit, non de la juridiction correctionnelle, mais du tribunal civil, où les droits du demandeur seront beaucoup moins bien garantis.

A travers les Sociétés

Sous cette rubrique, nous réservons toujours une place dans nos colonnes aux informations que les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de la Suisse romande voudraient communiquer à nos lecteurs : annonces de conférences d'intérêt général, brefs comptes-rendus de séances, programmes d'activité, etc. Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à la rédaction du Mouvement Féministe avant le 30 de chaque mois, dernier délai.

Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — On nous demande de publier ici la liste et les adresses des groupes qui composent cette Association. Nous le faisons très volontiers, espérant que les groupes de langue française manifesteront tous leur vitalité en donnant à cette place à nos lecteurs un aperçu de leur activité. — Les groupes suffragistes suisses sont ceux de: *Genève* (Pregny); *Vaud* (Castel d'Ai, Lausanne); *Neuchâtel* (Evole, 7); *Chaux-de-Fonds* (Tête de Ran, 29); *Berne* (Lehrerinnenheim); *Olten* (Kirchenplatz); *Aarau*; *Zurich* (*Union für Frauenbestrebungen*, Eierbacht, 34, et *Frauenstimrechtsverein*, Bahnhofstrasse, 102), et *Winterthour* (Veltheim). Un groupe est en formation à St-Gall. La présidente de l'Association suisse est Mme von Arx (Veltheim, Winterthour).

Genève. — *Association pour le Suffrage féminin.* — L'activité de cette Association n'a pas chômé durant ce mois. Désireux d'étendre notre action au delà des milieux citadins, nous avons organisé, le 22 novembre, une conférence contradictoire dans un village de la campagne genevoise, le Grand-Saconnex. Un public nombreux et attentif, dans lequel on comptait beaucoup d'hommes, a écouté avec le plus grand intérêt M. Aug. de Morsier parler sur ce sujet: *Faut-il que les femmes votent?* — Au « thé suffragiste » du 2 décembre, lecture a été donnée à une quarantaine de personnes d'un travail sur le *Suffrage féminin en Finlande*, et grâce à la présence d'une Finlandaise dans l'assistance, des idées intéressantes ont été échangées. — Notre Association vient de publier une feuille volante de propagande, basée sur une contradiction de la Constitution genevoise, et dont malheureusement le *Mouvement Féministe* ne peut, faute de place, publier le texte aujourd'hui. E. Gd.

Union des Femmes. — M. le professeur Fulliquet a organisé au local de cette Société, rue Etienne-Dumont, un cours d'improvisation. Ce cours a lieu tous les mercredis, de 3 à 4 heures. — L'Union a remis ce mois une liste de 12 tutrices à la Chambre des Tutelles. — Enfin, une démonstration pratique des qualités de « l'auto-cuiseur », qui avait pour but un essai de lutte contre le renchérissement de la vie, a vivement intéressé les personnes qui assistaient à cette démonstration. T. P.

Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme. — Cet automne, l'activité de nos groupes de la « Ligue cadette » — cette pépinière des futures combattantes contre l'alcoolisme — a été inaugurée le 29 septembre, par un concours de plantes fleuries.

Le charme d'un intérieur bien tenu, égayé par des fleurs, réussit souvent à retenir chez lui un homme que le désordre et la malpropreté de sa demeure pousseraient au cabaret. Cherchant à faire comprendre cela à nos jeunes filles, nous leur avions remis, au mois de juin, des boutures de géraniums et fuchsias en pots. Cette saison d'été pluvieuse et froide a été peu favorable à une tentative de ce genre; cependant, sur 250 boutures délivrées, nous avons eu le plaisir de voir 150 jolies plantes rapportées joyeusement par nos jeunes jardiniers. Cet effort méritait une récompense; aussi, sans trop faire de distinctions entre toutes ces corolles fleuries, on distribua à chacune des exposantes une gravure. Ce nous fut une révélation que l'explosion de joie qui accueillit l'apparition des *Glaneuses* de Millet, reproduction très artistique malgré son prix minime. L'instinct du beau sommeille donc au fond de tous les êtres! Quel levier puissant dans l'éducation si l'on savait s'en servir. B. R.

Société genevoise d'éducation physique. — Cette Société fait donner chaque hiver un cours de gymnastique pour ouvrières. Ce cours a pour but de procurer aux personnes retenues toute la journée par un travail sédentaire, un peu d'exercice salutaire, un peu de gymnastique rationnelle, méthode suédoise, en même temps qu'un délassement collectif et agréable. — Ce cours a lieu deux fois par semaine, le lundi et le vendredi soir, à 8 h. 1/2, à l'école du Grütli; il est dirigé par une dame. Une simple inscription de 1 franc y donne droit.

J. B.
Nous applaudissons à cette intelligente et utile initiative, en espérant qu'elle rencontrera le plein succès qu'elle mérite. (Réd.)

Vaud. — *Association vaudoise pour le Suffrage féminin.* — Cette Société a eu, le 4 novembre, sa réunion d'automne habituelle avec thé. Une soixantaine de personnes y assistaient, parmi lesquelles se trouvaient quelques invités, représentants de sociétés féminines et mixtes de Lausanne. — Après une courte allocution de Mme Girardet-Vielle, présidente, Mme L. Dutoit, secrétaire, a présenté un exposé très intéressant des progrès accomplis par la cause du suffrage féminin dans différents pays du monde. — L'assemblée a décidé d'avoir encore une fois, dans le courant de l'hiver, une réunion semblable à celle-ci. — Plusieurs des sociétés représentées ce soir-là ont exprimé le désir que l'on vînt leur parler de la question du suffrage féminin.

J. H.
Nous sommes heureuses de pouvoir ajouter à ce compte-rendu que les suffragistes vaudoises ont obtenu de la *Gazette de Lausanne* une chronique féministe mensuelle. Nous saluons avec joie ce moyen nouveau de répandre nos idées dans le grand public, et en félicitant chaudement la *Gazette de Lausanne* de cette initiative, dont tous les féministes romands lui sont reconnaissants, nous espérons que d'autres quotidiens de notre pays suivront peu à peu cet excellent exemple. (Réd.)

Ligue suisse des Femmes abstinences. — La Ligue suisse des Femmes abstinences a eu son assemblée annuelle à Vevey le 31 octobre, sous la présidence de M. le Duvillard. Les propositions suivantes y ont été examinées: 1^o introduire l'enseignement antialcoolique dans les écoles; 2^o obtenir la fermeture des cafés une heure avant le culte dominical; 3^o obtenir une loi interdisant aux épiciers la vente de l'alcool au détail; 4^o examiner la question de fusion des sections neuchâteloises avec le groupe romand. — La Ligue recommande chaudement le journal antialcoolique: *La petite Lumière*, qui aspire à enseigner aux femmes qui les ignorent, les lois les protégeant, elles et les enfants, et la manière de s'en servir, contre ce fléau. Son prix modique la met à la portée de toutes. J. F.

Spécialité de Chocolats des premières Marques

THÉ DE CHINE ET DE CEYLAN

Mme C. WANGLEUR

15, Place du Molard

A côté de la Station des Tramways.

MAISON C. DE L'HARPE

LINGERIE très soignée
MOUCHOIRS en tous genres
COUVERTURES
de laine blanche et de couleurs

Fusterie, 12, GENÈVE — TÉLÉPHONE 21-25